

La Croix Vaudin

Vous connaissez ? Bien sûr ! Vous l'avez déjà vue ? Pas certain et même probablement pas pour nombre de nouveaux Perrotins !

Voici son histoire ...

La croix Vaudin se trouve à l'angle du bois de Pourras, au carrefour du chemin de Montfort (ancien chemin de Montfort au Perray passant par la Ferme de Corbet, et qui sautait le ru Peissonnier au fond de la vallée de Pourras. L'endroit de sa traversée de la vallée est aujourd'hui matérialisé par une chaussée séparant les étangs de Pourras et de Corbet) et de l'ancien Chemin de Saint-Léger à Auffargis longeant le bois de Pourras, chemin non carrossable¹.

Elle est située sur le point le plus haut (179 m) du plateau Bruyère-Perrotin, en fait de la région, à proximité de la commune des Bréviaires, à une centaine de mètres de la ferme de la Croix Vaudin (ou du moulin à vent).

Soit en coordonnées Lambert1: X 563,050 et Y 1112,450.

On la nomme généralement "croix", mais il s'agit en fait d'un calvaire (un Christ en croix). Sa date d'édification est inconnue mais est très ancienne², sa présence est attestée en 1660 lorsqu'un hameau aux Bréviaires prend son nom: "hameau de la croix Vaudin".

Elle est symbolisée par une petite croix sur la carte de la rivière d'Eure³, ainsi que sur la carte de la forêt de Saint-Léger⁴ de 1708. Elle est nommée sur les cartes de 1764⁵ et de 1830⁶, toujours au même endroit qu'actuellement (toutefois, sur la carte de 1764, elle porte le nom de "croix Vaudion").

Une pratique qui se perd dans la nuit des temps de la religion chrétienne, consistait à édifier un calvaire au centre des carrefours importants ou très fréquentés afin d'en déloger le diable qui, comme chacun le sait, affectionnait les carrefours, surtout aux quatre chemins, pour y égarer les pauvres gens ou prendre possession de leur âme. Il ne nous appartient pas d'en discuter, cela faisant simplement partie de la vie et des croyances de nos ancêtres. Pendant très longtemps, cet endroit n'était que landes et taillis, et donc mystérieux pour ceux-ci, voire terrifiant la nuit ou les mauvais jours d'hiver.

Ce terroir ayant appartenu aux sœurs de Port-Royal durant de longs siècles, il pourrait être logique de penser que l'initiative d'élever un calvaire en cet endroit leur revient, sur un chemin qu'elles devaient fréquenter ordinairement.

Il est dit qu'elle doit son nom au propriétaire de la ferme du Moulin (puis de la croix Vaudin) aux Bréviaires. Il y a une intrigue ; sur le cadastre de 1830, dit de "Napoléon", des bâtiments existent au sud du carrefour, sur la commune du Perray, qui pourraient être une ferme et qui ne sont pas la ferme ayant été habitée par M. Vaudin, serait-ce alors l'habitation du marguillier des trépassés et chantre, Pierre Duguet, cité par l'abbé Violette⁷ ? Nous pouvons y répondre affirmativement.



En 1793, au cœur de la tourmente révolutionnaire, sous la terreur, des "révolutionnaires" ont mis à bas cette croix. Le marguillier des trépassés Pierre Duguet qui habitait à côté fit le vœu, s'il n'était pas inquiété par ces forcenés (qui semblaient ne pas connaître son engagement auprès de la paroisse du Perray), de relever ce calvaire. N'ayant pas été pris à partie, il releva, en respect de son vœu, ce monument en 1795.

Le temps aidant et le manque d'entretien assurant son rôle de dégradation, l'abbé Jules Violette décida en 1895 d'y remédier en apportant sa contribution personnelle à la réfection de la croix et du Christ, puis décida d'un pèlerinage (en fait une procession annuelle) vers ce lieu. Je me souviens d'avoir fait deux fois cette procession lorsque j'étais enfant de chœur, vers 1957, avec Monsieur l'Abbé Michelin.

1 - Voir le cadastre de 1830 (ADY à Saint Quentin) dit cadastre de Napoléon.

2 - Base Mérimée IA00052014 (001 à 003) séries "le Perray".

3 - Carte de la rivière d'Eure depuis Pontguoin jusqu'à Versailles - Début du XVIII^e siècle - Moyse J.B. Pouard. AN., N III Seine et Oise 526.

4 - Carte de la forest de Saint Léger et de Rambouillet conservée à la Faisanderie à Rambouillet.

5 - "Réduction de la carte topographique des environs de Saint Hubert et Rambouillet" et "Carte des chasses du roy" de Jean-Baptiste Berthier.

6 - cadastre dit "de Napoléon".

7 - Le Perray, histoire de la paroisse depuis sa fondation à nos jours - Abbé J. Violette - Monographies des villes et villages de France. Dans les pages des recensements de 1836 et 1841 au Perray, il est mentionné un Dugué Pierre 41 ans demeurant "Croix Vaudin - Pourras". Cette habitation, mentionnée jusqu'en 1886, ne peut être la ferme dite de la croix Vaudin (ou du Moulin) qui est située au Bréviaires et non au Perray. Le Marguillier Dugué (ou Duguet) résidait donc dans cette fermette, face à la croix Vaudin (à une dizaine mètres de celle-ci). Ce qui correspond à la narration de l'abbé Violette.

8 - 26 (26) (26^e escadron de chasseurs), surnommée Schlageter, est une unité de chasseurs de la Luftwaffe pendant la Seconde Guerre mondiale. Voir l'article de M. Pierre Barbier dans le bulletin n°: 112 de la SHARY, pages 10 à 14.

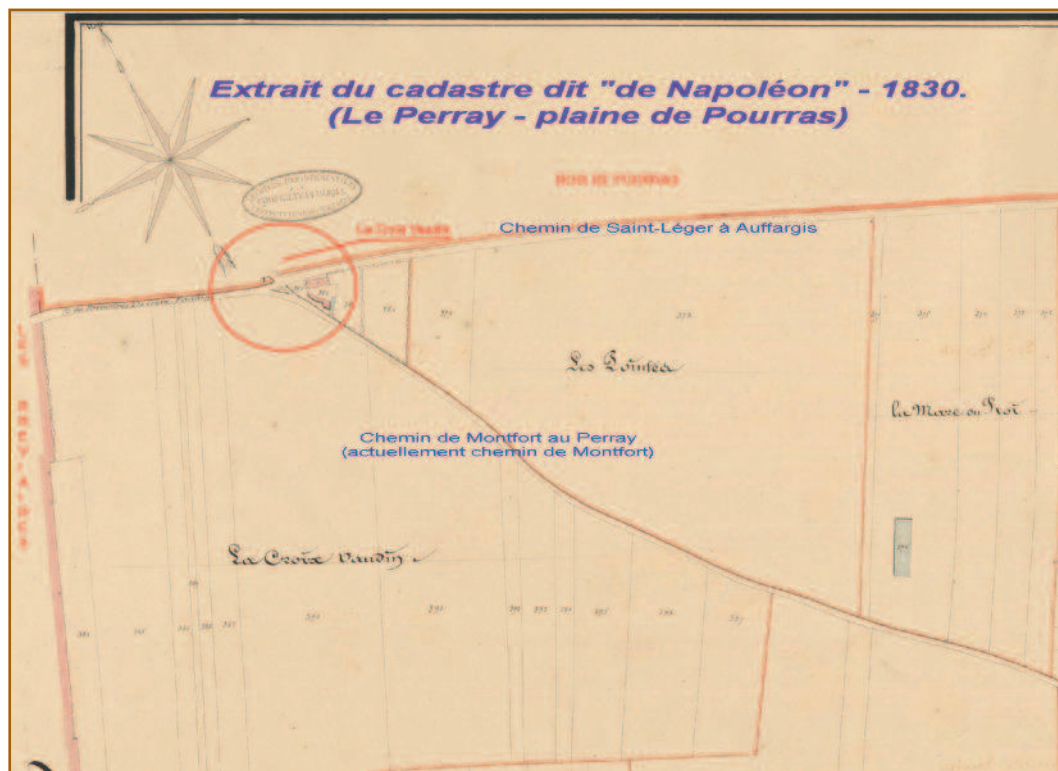
Et puis, cette magnifique plaine bruyéro-Perrotine attira, en 1940, l'attention des Allemands qui y installèrent un terrain d'aviation. De 1940 à 1944, il fut occupé par une escadrille de la Luftwaffe, la JAG 26^è et ce fut un ballet incessant d'avions de chasse et d'interception allemands dans le ciel du Perray. Tout d'abord des Messerschmitt Bf-109, puis à partir de 1941, de Focke Wulf Fw-190. Il y eut quelques fois des Junkers Ju-88. Pour permettre à ces avions de manœuvrer sans risque, la croix Vaudin a été démontée et remise, sans dégât.

Il ne semble pas que cet aérodrome, éloigné du village, ait beaucoup gêné les Perrotins, probablement un peu plus les Bruyérois et les habitants de la ferme du Moulin (de la croix Vaudin), mais surtout le fermier qui avait toutes les peines du monde à se rendre dans ses champs jouxtant le terrain, étant systématiquement soupçonné d'espionnage.

Elle fut replacée en 1946 au cours d'une procession et bénie en cette occasion.

Et dirions-nous, "jamais deux sans trois". Le 27-08-1988, un cultivateur du Perray, inspectant ces champs, se rend compte que la croix a été sciée à sa base et que le calvaire complet a disparu. Il prévient les autorités communales. L'enquête, si elle ne permet pas d'identifier les voleurs, conduit à la découverte, dans le pavillon de Pourras (Pavillon de l'Empereur) des restes carbonisés de la croix et le Christ fortement endommagé à coups de masse. Une plainte fut déposée au commissariat de Rambouillet.

En sa séance du 19-12-1988, le Conseil municipal sous la présidence de son maire M. Alphonse MAREST, vote sa remise en état. La croix sera refaite en bois de chêne et le Christ rénové sera peint en noir. Elle sera relevée dans la



semaine du 18 au 24-12-1988, par les services techniques de la Mairie et la réfection effectuée par des artisans de la commune du Perray.

En 2010, les Services Techniques lui ont redonné à nouveau un peu de jeunesse (nettoyage, fixations, peinture)... Ce petit calvaire a beaucoup souffert de l'injure du temps, et aussi du fait de nos concitoyens et comme le phénix qui renaît de ses cendres, il est toujours re-né des dégradations successives, c'est-ce qui lui donne sa valeur. J'aimerais croire que ce petit calvaire rivalise en âge avec notre vénérable église, mais cela ne serait pas raisonnable de ma part, on peut toutefois rêver et penser qu'il la suit de très près. Il est fort dommage que cette croix ne soit accessible, en voiture, qu'à partir des Bréviaires. Elle vaut le détour et une visite pédestre est une excellente occasion de prendre un "bol" d'air.

Si un jour vous passez par là, allez la saluer.

Michel Jack MASSON
Président de H.M.P.Y.

Dans l'édition précédente du Perray-Infos, j'avais rédigé un bref communiqué mentionnant l'existence d'une chronique familiale antérieure à l'article Le Mystère de la Croix verte, que j'avais écrit pour Le Perray-Infos de janvier 2011 et qui relatait dans un style différent le même événement. J'avais alors informé son auteur Jean-Pierre BONNAMY de ma démarche et il avait fini par m'autoriser verbalement à publier mon article, à condition de n'établir aucun lien avec son travail, ni avec sa personne ou sa famille. Depuis lors, Jean-Pierre BONNAMY s'estime victime d'un plagiat qui l'a profondément affecté. Je tiens donc par la présente à l'assurer de mes regrets les plus sincères pour le préjudice moral que je lui ai infligé. Et n'ayant eu aucune intention de tirer un quelconque avantage de cette contrefaçon, je reconnais sans réserve à M. BONNAMY la paternité du manuscrit confié à HMPY et lui présente toutes mes excuses. Je précise que cet article illicite m'est entièrement imputable et que la personne morale de l'Association Histoire et Mémoire du Perray ne saurait être mise en cause.

Patrick BEGUIN